

bre on peut compter au moins trois cent mille adultes.

Supposons que chaque adulte donne pour les fins de la colonisation un sou, un seul sou par semaine ; le montant collectif des contributions atteindrait la somme de \$120,000 par année. Il n'est pas besoin d'ajouter quel énorme essor donnerait au défrichement cette somme réunie à l'octroi annuel fait par la Législature pour l'ouverture des routes.

Ce plan de contributions générales n'est pas nouveau ; en 1848 on essaya de le mettre en opération, mais l'apathie qu'on montrait alors, dans les villes comme dans les campagnes, pour la colonisation, fit échouer cette première tentative.

Aujourd'hui le temps est arrivé de tenter encore une fois la réalisation de ce plan, et nous sommes convaincu qu'il ne se trouverait pas actuellement dans nos paroisses un seul homme capable de refuser le *denier* du colon.

Que les promoteurs de l'œuvre de la colonisation se donnent donc la main pour organiser par tout le Bas-Canada cette immense société colonisatrice, et nous promettons, au grand mouvement de colonisation qui remue actuellement tout le pays, le couronnement le plus brillant.

Mais encore une fois ne laissons pas refroidir cette ardeur ; allons-y de cœur et vivement ; le succès, et le succès le plus complet est au bout.

Voici l'article de la *Quebec Gazette* auquel nous faisons allusions plus haut :

Union de colonisation anglaise du Canada Société pour la promotion et le soutien des intérêts protestants dans ce pays.

Nécessité d'une telle organisation.

Quoique le manque de moyens efficaces pour venir en aide au pauvre colon protestant établi sur les terres incultes en Canada se soit fait souvent sentir vivement, cependant jusqu'à ce jour aucune société n'a été formée dans ce but. L'Eglise Catholique Romaine, toutefois, avec sa prévoyance et sa perception ordinaires dans les choses du monde, paie beaucoup d'attention à la colonisation de nos terres incultes.

Sous ses auspices, il s'est formé à Montréal une société connue sous le nom de "Société de colonisation de Montréal," dont le but immédiat est d'établir les Canadiens-Français dans toute la Province. Au Saguenay, Sur le St. Maurice et le Matawin, sur la rive nord du St. Laurent, les prêtres catholiques romains sont occupés à explorer, à établir les colons, à ériger des nouvelles paroisses et à recommander ou à surveiller la construction des chemins de colonisation ; tandis que sur la rive sud du St. Laurent, dans le canton Langevin, une société de moines Trappistes, a construit un monastère, possédant 800 acres de terres et se dévoue à l'œuvre de la colonisation. Leurs 800 acres vont être convertis en ferme modèle et plusieurs prêtres Trappistes, qui doivent rejoindre leurs confrères le printemps prochain, se constitueront les missionnaires des nouveaux colons qui peupleront les cantons avoisinants de Ware, Standon, Frampton, Cranbourne, Watford, &c.

Mais c'est surtout dans les cantons de l'Est que les prêtres catholiques romains se montrent actifs et zélés dans la direction de la colonisation et obtiennent des octrois d'argent du Bureau d'Agriculture pour l'ouverture de routes dans l'intérêt des canadiens-français surtout ; tandis que le récent arrangement administratif en vertu duquel l'immigration et la colonisation doivent être dirigées par un Canadien-Français, ôte l'espoir de voir faire quelque chose pour venir en aide au colon ou émigrant anglais, à moins que ce ne soit par entreprise privée.

Organisation et fonctionnement de la société.

Deux comités centraux devront être tout d'abord formés—un à Montréal pour le Canada Est, l'autre à Toronto pour le Canada Ouest. Ces Comités seront composés de tous les ministres protestants résidant alors dans les cités de Montréal et Toronto et de deux ou plusieurs membres de chaque congrégation protestante dans ces cités, les ministres devant être, *ex officio*, membres de tous les comités et les membres laïques devant être élus à une assemblée publique de leur congrégation respective, convoquée tous les ans dans ce but par les différents ministres. Les officiers de ces comités se composeront d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, qui seront élus tous les ans par le comité. Les secrétaires des comités centraux enverront immédiatement à chaque ministre protestant du pays une circulaire expliquant le but et le fonctionnement de la société et le priant d'agir de concert avec ses confrères de toutes les congrégations protestantes du voisinage, afin d'établir un comité local, sur le modèle des comités centraux. Les comités centraux et locaux, nommeront pour chaque congrégation un ou plusieurs collecteurs qui collecteront tous les trois mois au taux de deux sous par mois, la contribution des adultes membres de leur congrégation et la somme ainsi collectée sera remise tous les trois mois aux trésoriers qui, s'ils sont trésoriers de comités locaux, remettront à leur tour cette somme aux trésoriers respectifs des comités centraux lesquels déposeront dans des banques légalisées, au crédit de "l'Union," tout l'argent reçu par eux. Chaque comité se réunira au moins une fois par trimestre, pour la transaction des affaires. Tout l'argent sera à la disposition des comités centraux qui le distribueront en octrois annuels ou semi-annuels aux comités locaux qui auront pour mission de venir en aide aux colons ; et ces comités locaux auront droit à un montant au moins égal à celui envoyé par lui aux comités centraux. Chaque comité local se fera un devoir de prendre d'amples informations sur la quantité de terres disponibles dans le voisinage, leurs prix, la qualité du sol, enfin sur tout ce qui pourrait être utile au colon ; et ces informations seront enregistrées dans un rapport annuel qui sera envoyé par chaque secrétaire local, aux secrétaires des comités centraux. Les comités centraux feront un rapport annuel donnant les différents montants d'argent reçus, disant comment ils ont été dépensés, et contenant des faits et suggestions qui pourraient être utiles aux immigrants ou aux colons.